

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DÉLIBÉRATION n° 2019/02/26-01

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 février 2019, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 07 février 2019 portant sur l'objet de la présente délibération,

### DÉCIDE :

**OBJET : Offre de formation 2018**  
**Maquettes d'enseignement : compléments et corrections**

Le conseil d'administration approuve la modification apportée à la maquette du master mention «Bio-informatique» conformément au document annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 26 février 2019

  
Yvon BERLAND  
Président d'Aix-Marseille Université



Composante	Diplôme	Mention	Parcours-type	Nature de la régularisation
SCIENCES	Master	<b>Bio-informatique</b>	Développement logiciel et analyse des données (DLAD)	Dans le cadre de l'année transitoire, et pour régularisation, adaptation de la maquette votée pour 2018/2019 : En M2, premier semestre, remplacement de l'UE "Développement web" (3 ECTS) par l'UE "De la génomique à la biologie des systèmes : complément" (3 ECTS).